

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 11 août 2016 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2015 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris**

NOR : AFSA1630618A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris :

Mme Danièle Roche Rabreau, pédopsychiatre à l'Institut national des jeunes aveugles de Paris, en remplacement de Mme Joëlle Tour-Vincent.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale et solidarité.

Fait le 11 août 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,  
adjointe au directeur général  
de la cohésion sociale,*

C. TAGLIANA